

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/04/2019

Présents : -Mrs CLABAUT - DOYEN – GRIZOU - GUENARD – VANHECKE - VEREECKE
- Mmes BAUDRILLARD – DOGNY - FELTEN – LEROUX - VIGNERON

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Mrs JACQUET - MONVOISIN

Absent non excusé : Mmes MAUCORT - PAROÏELLE SZYDLOWSKI Mr MATER

Mr JACQUET a donné pouvoir à Mr VEREECKE

Mr MONVOISIN a donné pouvoir à Mr DOYEN

Mme BAUDRILLARD a été nommée secrétaire.

COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire demande si il y a des observations sur le compte-rendu de séance de la précédente réunion : aucune observation.

*. Vote des taux

13 Pour

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas modifier les taux 2019 et,
 - de les fixer comme suit :
- | | |
|--------------------------|---------|
| Taxe Habitation | 16,77 % |
| Taxe Foncière (Bâti) | 30,13 % |
| Taxe Foncière (Non Bâti) | 52,11 % |

*.Vote du Budget Primitif 2019 - Commune

13 Pour

Le Conseil Municipal,

- Arrête et vote le Budget Primitif 2019 de la Commune présenté par Monsieur DOYEN Michel, Maire, budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses.
- | | |
|------------------------|----------------|
| Section Fonctionnement | 2 178 120,85 € |
| Section Investissement | 1 350 624,09 € |

*.Vote du Budget Primitif 2019 – Service Eau-Assainissement

13 Pour

Le Conseil Municipal,

- Arrête et vote le Budget Primitif 2019 du service Eau-Assainissement présenté par Monsieur DOYEN Michel, Maire, budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses.
- | | |
|------------------------|--------------|
| Section Exploitation | 549 194,71 € |
| Section Investissement | 239 315,08 € |

*.Vote du Budget Primitif Annexe 2019 – Lotissement communal « La Briqueterie

13 Pour

Le Conseil Municipal,

- Arrête et vote le Budget Primitif Annexe 2019 présenté par Monsieur DOYEN Michel, Maire, budget présenté équilibré en Fonctionnement et en Investissement.
- | | |
|------------------------|--------------|
| Section Fonctionnement | 126 252,19 € |
| Section Investissement | 92 690,34 € |

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/04/2019

Présents : -Mrs CLABAUT - DOYEN - GRIZOU - GUENARD - VANHECKE - VEREECKE
- Mmes BAUDRILLARD - DOGNY - FELTEN - LEROUX - VIGNERON

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Mrs JACQUET - MONVOISIN

Absent non excusé : Mmes MAUCORT - PAROÏELLE SZYDLOWSKI Mr MATER

Mr JACQUET a donné pouvoir à Mr VEREECKE

Mr MONVOISIN a donné pouvoir à Mr DOYEN

Mme BAUDRILLARD a été nommée secrétaire.

*.Participation du budget général au budget assainissement pour les eaux pluviales

13 Pour

Vu la note d'information NOR INTB 1718472 du Ministre de l'Intérieur du 18 septembre 2017 qui précise que conformément aux dispositions de l'article L.2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la gestion des eaux pluviales reste un service public administratif distinct du service public d'assainissement, considéré pour sa part comme un service public industriel et commercial. Le service public de gestion des eaux pluviales reste à la charge du budget général.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- Crée une participation du budget général vers le budget annexe eau et assainissement afin de financer les dépenses relatives aux eaux pluviales.
- Fixe cette participation à 15 % des dépenses suivantes :
 - les amortissements,
 - les intérêts des emprunts,
 - la sous-traitance,
 - l'achat de fourniture non stockable

Celle-ci s'élève à **33 200,00 €** au titre du budget 2019.

*.Tarif location parcelle du 01/10/2018 au 30/09/2019

13 Pour

Conformément à l'arrêté en date du 20/07/2018 fixant l'indice national des fermages pour l'année 2018/2019 à 103,05 €.

Le Conseil Municipal,

- Décide de fixer le tarif de location de parcelles agricoles pour la période du 01/10/2018 au 30/09/2019 à **106,31 € l'ha**.

*.Remboursement stage Tennis des élèves de RENWEZ

13 Pour

Dans le cadre d'un projet pédagogique, un module découverte du tennis est financé par la commune pour les élèves de 2 classes de l'école primaire de RENWEZ.

Le Conseil Municipal,

- Décide d'accorder une subvention de fonctionnement de **560.00 €** à l'association Tennis Club de RENWEZ correspondant au remboursement des frais du module « découverte tennis » à l'école primaire de RENWEZ.

*.Règlement d'un stage Escrime pour les élèves de RENWEZ

13 Pour

Dans le cadre d'un projet pédagogique, un module « découverte de l'escrime » est proposé à la classe de CM2 de l'école primaire de RENWEZ.

Le Conseil Municipal,

- Décide de régler la facture de **405,06 €** correspondant à l'initiation à l'escrime des élèves de RENWEZ.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/04/2019

Présents : -Mrs CLABAUT - DOYEN - GRIZOU - GUENARD - VANHECKE - VEREECKE
- Mmes BAUDRILLARD - DOGNY - FELTEN - LEROUX - VIGNERON

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Mrs JACQUET - MONVOISIN

Absent non excusé : Mmes MAUCORT - PAROÏELLE SZYDLOWSKI Mr MATER

Mr JACQUET a donné pouvoir à Mr VEREECKE

Mr MONVOISIN a donné pouvoir à Mr DOYEN

Mme BAUDRILLARD a été nommée secrétaire.

* Remboursement des frais de déplacement pour 1 agent de la commune lors d'une formation 13 Pour

Un agent de la commune, Mme DRUART Magalie a suivi une formation à WADELINCOURT le 13, 14 et 15 mars 2019.

Le Conseil Municipal,

- Décide de rembourser les frais de déplacement de Mme DRUART Magalie soit :
3 jours X 36 kms X 0,25 € = **54,00 €**
Mme DRUART percevra donc **54,00 €**

* Création d'un bar à vin à RENWEZ 13 Pour

Monsieur le Maire explique avoir reçu Monsieur AVRIL Patrick. Celui-ci souhaite ouvrir un bar à vin chemin de l'Épinette à RENWEZ et propose de créer 12 places de stationnement sur son terrain. Monsieur AVRIL souhaite acquérir la licence IV de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- Accepte les aménagements proposés par Monsieur AVRIL.
- Refuse de céder la licence IV de la commune mais autorise Monsieur le Maire à négocier la location de ladite licence.

* Convention rétrocession lotissement « Seniors » C.C.V.P.A. 13 Pour

Un lotissement « Seniors » situé chemin des Ecoliers est projeté par la société PLURIAL MOVILLA. La construction de 27 pavillons est prévue.

Des aménagements sont réalisés par la commune et la communauté de communes « Vallées et Plateau d'Ardenne ».

Une convention est nécessaire afin de définir les modalités de rétrocession de ceux-ci.

Monsieur le Maire présente le projet de convention.

Le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire propose de créer un **panneau au cimetière** afin de faciliter l'orientation au sein du cimetière.
- Monsieur Romuald BERNARD est recruté en **contrat PEC** à hauteur de 26h/semaine en tant qu'agent technique.
- Monsieur David CORREIA est embauché en tant que **saisonnier** d'avril à septembre afin d'assurer l'entretien du **Musée de la Forêt**.
- Le **contrat de Monsieur JANIK Samuel** est reconduit au 1^{er} avril à 35h.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/04/2019

Présents : -Mrs CLABAUT - DOYEN - GRIZOU - GUENARD - VANHECKE - VEREECKE
- Mmes BAUDRILLARD - DOGNY - FELTEN - LEROUX - VIGNERON

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Mrs JACQUET - MONVOISIN

Absent non excusé : Mmes MAUCORT - PAROÏELLE SZYDLOWSKI Mr MATER

Mr JACQUET a donné pouvoir à Mr VEREECKE

Mr MONVOISIN a donné pouvoir à Mr DOYEN

Mme BAUDRILLARD a été nommée secrétaire.

- Monsieur le Maire explique que le **parcours Sport Santé** rue Sainte Catherine coûtait environ **80 000 € TTC** et que les subventions étaient de **30 000.00 €**.
- Une nouvelle **effraction au stade de foot** a été constatée. Une réflexion sur l'opportunité d'un éclairage va être menée.
- La **compétence eau et assainissement** doit être transférée à compter de 2020 à la communauté de communes. Toutefois, le conseil municipal a la possibilité de s'opposer à ce transfert avant le 30 juin 2019. La décision sera prise lors du prochain conseil.
- Monsieur VANHECKE souligne le problème des **déjections canines** devant la grille de l'école.
- Monsieur GRIZOU annonce que les **panneaux concernant l'histoire de l'Eglise** réalisés par la commission sont envoyés au PNR. Un feuillet concernant la paroisse est également élaboré.
- L'ensemble des élus est invité à la cérémonie de **prise de commandement** à la caserne des pompiers de RENWEZ le Mercredi 24 avril à 18h30.

La séance est levée à 21 H 55